

DECISION
D'ATTRIBUTION DE PRIME
OPERATION LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION
DES RAGONDINS

2024 0503-05 DP

Le Président,

Vu, la délibération n°20210927-28DCC du Conseil communautaire du 27 septembre 2021, dûment transmise en Préfecture de l'Ain le 18 octobre 2021, portant délégation d'attribution au Président ;

Vu, la demande de subvention enregistrée le 29 janvier 2024 ;

Vu, l'attestation délivrée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain en date du 08 novembre 2023,

DECIDE,

Article 1^{er} : Conformément aux charges et conditions énoncées au sein de la délibération n° 20210927-28DCC du Conseil communautaire du 27 septembre 2021, il est attribué l'aide financière suivante dans la limite des crédits inscrits au budget :

Bénéficiaire	Adresse	Nombre de ragondins capturés	Montant (en euros)
M.JOACHY DENIS	1086 ROUTE DE CHAVEYRIAT 01660 MEZERIAT	132	132 €

A Pont-de-Veyle, le 26 MARS 2024
Le Président,

Christophe GREFFET.



Notifié au bénéficiaire le : 3 avril 2024

Signature du représentant du bénéficiaire :

Communauté de communes de la Veyle

10 rue de la Poste - Le Château
01290 Pont-de-Veyle

Tél. 03 85 23 90 15
accueil@cc-laveyle.fr

www.cc-laveyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20240503-20240503-05DP-AI
Date de télétransmission : 03/05/2024
Date de réception préfecture : 03/05/2024